

Cet ami des Canadiens avait été remplacé par le duc de Richmond, qui prit les rênes du gouvernement le vingt-huit juillet 1818; c'était à ce dernier qu'étaient soumises les remarques de M. Ryland.

Au mois de mai 1819, M. Roux fit remettre au gouverneur un mémoire, à l'appui des droits du séminaire de Montréal sur les biens qu'il possédait dans la province lors du traité de cession. Cet appel à la justice excita l'indignation de quelques-uns des conseillers du duc.

“ Comment, ” s'écrie M. Ryland, en parlant de M. Roux, “ ne pas contraster l'émigré pauvre, malheureux, suppliant, avec le prêtre fanatique et présomptueux, soutenu aujourd'hui par les grands biens qu'il possède et par la dangereuse influence dont il jouit..... M. Roux et sa communauté ont remarqué la politique suivie par les deux derniers gouverneurs généraux, à l'égard des établissements catholiques romains dans la province. Pendant la durée de cet ordre de choses, ils ont vu un revenu de quinze cents louis attaché au titre d'évêque romain, sans que la couronne en ait retiré le plus léger avantage; ils ont vu..... l'individu qui possédait cette charge, appelé à occuper dans le conseil législatif un siège, d'où le roi lui-même ne peut le faire descendre. Ils savent qu'ils retireront un grand avantage de la présence de ce personnage en Angleterre, où il a les moyens de se montrer avec splendeur; ils se flattent que sa finesse, ses talents et ses professions affectées de loyauté..... ne manqueront pas d'engager les ministres de sa